

## 1. PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Tarifs de l'année en cours (2023-2024) à titre indicatif en attendant les indicateurs nationaux.  
Une révision des tarifs est à prévoir. Elle sera comprise entre 2% et 8% maximum pour l'année 2024-2025.

Tarifs mensuels sur 10 mois	COLLEGE	LYCEE	BAC PROFESSIONNEL	CAP	POST-BAC
			MS	AS	BTS
<b>OBLIGATOIRE :</b>					
CONTRIBUTION des FAMILLES	60,10€	74,50€	98,20€	86,10€	98,10€
FRAIS PEDAGOGIQUES	2,40€	4,35€	3,85€		4,35€
<b>FACULTATIF :</b>					
DEMI-PENSION : 4 repas par semaine	82,37€		93,17€		
REPAS OCCASIONNEL			7,90€		
INTERNAT : Repas + Nuitées et Petits déjeuners	451,30€		453,40€		
TRANSPORT : Navette Interne vendredi soir			18,00€		
ETUDES SURVEILLEES du SOIR			12,00€		
LOCATION CASIER (pour l'année)			9,50€		

Les frais de scolarité sont différenciés suivant les unités pédagogiques de notre Groupe Scolaire (Ecole, Collège, Lycée Général & Technologique, Lycée Professionnel, BTS),

Les tarifs tiennent compte des périodes de vacances scolaires. Pour chaque période de stages obligatoires, un avoir sera réalisé en fonction de l'absence de l'élève sur les postes demi-pension et internat.

Pour rappel et contrairement aux établissements publics, les services de restauration ne sont pas subventionnés par les collectivités territoriales.

La carte individuelle d'accès à l'établissement et au self est valable pour toute la scolarité. La caution (11,00€) est imputée une seule fois et restituée au départ de l'élève. Le coût du remplacement de la carte en cas de perte est de 11,00€.

A l'inscription de vos enfants au Groupe Scolaire Saint Joseph - La Salle, le chef d'établissement est à votre écoute pour tenir compte de vos contraintes financières. Il trouvera, avec vous, une réponse appropriée à votre demande.

## 2. LES COTISATIONS ANNUELLES (PAR ELEVE) :

Quelle que soit l'unité pédagogique dans laquelle votre ou vos enfants sont admis et quel que soit le statut choisi, les cotisations **sont dues au premier jour de la rentrée**. Elles sont intégralement reversées à ces organismes.

ORGANISMES BENEFICIAIRES	COLLEGE	LYCEES / POST-BAC
ASSOCIATION INTERDIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT DE BOURGOGNE	33,00€	39,00€
UROGEC	12,30€	12,30€
SOLIDARITE DIOCESAINE	6,90€	6,90€
ASSOCIATION LA SALLE	9,00€	9,50€

### APEL

Le groupe scolaire dispose de deux associations de parents d'élèves (une pour l'école Sainte Thérèse et une pour le second degré (collège et lycées).

La famille adhère à l'APEL (*Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre*) et manifeste ainsi son soutien à une association qui contribue au dynamisme et à la vitalité de nos établissements catholiques.

Les familles adhérentes sont informées que leurs données personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail) sont transmises aux APEL d'établissements, départementales et académiques ainsi qu'à la société d'édition du magazine Famille et éducation, filiale de l'APEL.

Le montant de cette cotisation, (**une par famille**) est de **20,00 €** pour le second degré et est reversé à :

- l'APEL Etablissement
- l'APEL Départementale
- l'APEL Académique
- l'APEL Nationale

Dans le cas d'une famille qui scolarise des enfants à la fois à l'école Sainte Thérèse et à Saint Joseph, cette dernière devra s'acquitter, **par famille**, de la cotisation globale pour l'école (**20,00€**) et de la part établissement (**5,50€**) pour le collège ou le lycée.

(exemple : une famille scolarise 1 enfant à l'école et 1 enfant au collège. Total cotisation = 20,00 + 5,50 = 25,50€)

(exemple : une famille scolarise 1 enfant au collège et 1 enfant au lycée. Total cotisation = 20,00€)

Rendez-vous sur notre site : [www.saint-joseph-auxerre.fr](http://www.saint-joseph-auxerre.fr) pour découvrir nos APEL et les actions menées.

Les familles qui ne souhaitent pas cotiser à cette association doivent **adresser un courrier au chef d'Etablissement au plus tard le 15 septembre.**

### **3. FRAIS ANNEXES EVENTUELS :**

Les tarifs ne tiennent pas compte des fournitures distribuées aux élèves (cahiers d'activités, carnet de liaison,...), des sorties scolaires, des options sportives ou culturelles facultatives, des activités périscolaires, etc... Celles-ci seront facturées au cours de l'année scolaire.